

« Cette ville, rebelle à la loi, se couvre d'ignominie pour toujours ; le nom de Rhône-et-Loire n'est plus supportable pour de bons républicains : veuillez nous en donner un autre. Déjà nous nous intitulos *Villefranche-sur-Saône*, tant nous abhorrons l'ancienne dénomination, et persuadés qu'elle porte avec elle un caractère infamant. »

Le nom qui blessait la susceptibilité des républicains de Villefranche était sans doute celui de Villefranche, département de Rhône-et-Loire.

Les autres districts n'étaient pas moins zélés ; dans celui de Montbrison même, les populations rurales ne partageaient pas les sentiments du chef-lieu, et Feurs en particulier avait chaudement exprimé son adhésion à la Convention, circonstance qui ne fut pas sans influence dans l'esprit de Javogues.

Lyon fut forcé d'ouvrir ses portes le 9 octobre 1793. Le 12 du même mois la Convention rendit un décret portant création d'une commission extraordinaire de cinq membres pour punir militairement les contre-révolutionnaires de cette ville ; désarmement de tous ses habitants, démolition de tout ce qui fut habité par les riches, radiation du nom de Lyon du tableau des villes de la République, dénomination de Ville-Affranchie à la réunion des maisons conservées, et enfin élévation d'une colonne sur les ruines de Lyon, avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce décret, œuvre d'un moment de colère, ne reçut pas son exécution. On se contenta de donner à Lyon le nom de *Ville-Affranchie*, changé en celui de *Commune-Affranchie*, après le décret du 10 brumaire (31 octobre) qui supprimait les